
CONVENTION

BILAN DE COMPETENCES

Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29
ecordella.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51
clebrun.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307908

Cabinet CORDELLA & LEBRUN
Psychologues du travail

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 030-243000593-20241122-DEC2024_11_117-CC



Une convention est passée entre :

Nom : LEFEVRE

Prénom : Céline

Tel :

Mail :

et

- *Le Cabinet Cordella & Lebrun*, ayant son siège social à :
80 Rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes

Immatriculé sous le numéro 479 995 896 000 20 et représentée par *Emilie Cordella* et *Charlotte Lebrun Psychologues et Co-directrices de l'entreprise*.

Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29

ecordella.psy@gmail.com

N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51

clebrun.psy@gmail.com

N° ADELI : 309307908

La présente convention définit les conditions de réalisation du bilan de compétences

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les différentes modalités de déroulement du bilan de compétences :

Le bilan de compétence se réalise en 3 étapes :

Notre méthodologie s'appuie conformément à la législation (article R. 6322-35 du code du travail).

1. Phase préliminaire :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Définir et analyser la nature de ses besoins,
- D'informer les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2. Phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels
- (IRMR et MBTI)
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, le cas échéant d'évaluer ses connaissances générales,
- Portefeuille de compétences, la NV7 (aptitudes intellectuelles).
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

Entre la phase d'investigation et la phase de conclusion, le regard pluriel sera effectué par une psychologue ressource du cabinet.

1.3 Phase de conclusions qui par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Autres modalités :

Le bilan est réalisé en présentiel. Il peut y avoir des rdv en visio, dans le cas où le bénéficiaire n'est pas en mesure de se déplacer.

Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29
ecordella.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51
clebrun.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307908

Les rendez-vous de bilans ne font pas l'objet de groupe, tout est individuel

Le **premier rendez-vous** est fixé après l'obtention du financement **suivant les disponibilités du bénéficiaire et de son consultant.**

Un bilan de compétences peut se faire **sur ou hors temps de travail**. Il est réalisable en **présentiel et/ou à distance** (Téléphone/Web Meeting).

Chaque situation particulière de handicap (ponctuelle ou pas) fera l'objet d'une attention particulière, afin de **proposer au bénéficiaire des modalités d'accessibilité à la formation** et le cas échéant de **l'orienter vers la structure la plus adaptée.**

Du temps personnel devra être dégagé (environ 5h sur l'ensemble de la prestation) en dehors des rendez-vous afin d'effectuer les démarches complémentaires.

Les conclusions du bilan de compétences :

Un document de synthèse sera élaboré pendant la phase de conclusion ; il comporte les indications suivantes :

- Circonstances du bilan
- Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ;
- Le cas échéant, éléments consécutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation des bénéficiaires et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures réparties sur trois mois maximums.

Les entretiens sont individuels.

Un document de synthèse sera remis au bénéficiaire à la fin du bilan de compétences.

Objectifs généraux :

- Faire le point sur ses expériences professionnelles et personnelles
- Repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation et à la vie sociale
- Mieux identifier ses savoirs, compétences et aptitudes, déceler ses potentialités inexploitées
- Recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel

Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29
ecordella.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51
clebrun.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307908

- Organiser ses priorités professionnelles, mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans des choix de carrière.

Objectifs transversaux :

- Favoriser la reprise de confiance en soi et l'estime de soi
 - Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle
 - Permettre de motiver la personne dans la mise en œuvre de son projet professionnel
 - Développer l'autonomie de la personne dans la durée
-

COÛT DE L'INTERVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Coût de l'intervention :

- 1750 € TTC pour la réalisation du bilan (face à face et rédaction compris)

Le bilan de compétences est pris en charge soit par la Communauté de Communes de Petite Camargue.

Le bénéficiaire n'a pas à s'acquitter du coût du bilan de compétences

Pour les modalités de paiement, c'est le cabinet Cordella&Lebrun qui reçoit le paiement de son intervention via le CPF et l'OPCO selon la situation.

DEONTOLOGIE D'INTERVENTION

Charlotte Lebrun et Emilie Cordella, sont tenues de respecter le code de déontologie des psychologues (22 mars 1996, actualisé en 2012) : respect des droits de la personne, le respect du secret professionnel et toutes les autres dimensions relatives à la profession.

Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29
ecordella.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51
clebrun.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307908

PLANNING PREVISIONNEL

- 04 Février 2025
- 11 Février 2025
- 25 Février 2025
- 04 Mars 2025
- 18 Mars 2025
- 01 Avril 2025
- 16 Avril 2025
- 30 Avril 2025
- 5 Mai 2025

Fait à *Nîmes*, le 19/11/2024

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Mme LEFEVRE Céline

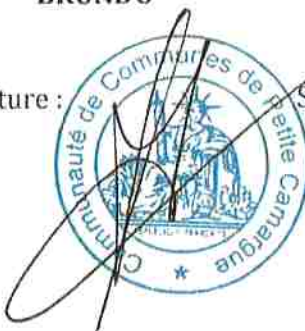
**Le Président André
BRUNDU**

Cabinet Cordella&Lebrun

Signature :



Signature :



Signature :



Cabinet Cordella&Lebrun
80 Rue Etienne Lenoir-30900 NIMES

Emilie Cordella :06 62 78 03 29
ecordella.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307163

Charlotte Lebrun : 06 62 73 81 51
clebrun.psy@gmail.com
N° ADELI : 309307908